



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges



Tu veux devenir animateur.trice ?
Obtiens ton BAFA financé par la ville de
Saint-Dié-des-Vosges et ses partenaires !

FORMATION BAFA²⁰²⁴

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

De 16 à 20 ans

Stage théorique BAFA 2024
du samedi 24 août au samedi 31 août 2024

Stage de perfectionnement BAFA 2023
du samedi 24 août au jeudi 29 août 2024



Plus d'infos sur www.saint-die.eu



MOT DU MAIRE

Pour de nombreux emplois relevant du domaine de l'accueil collectif de mineurs, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur apparaît comme un incontournable. Mieux connu sous l'acronyme « BAFA », il permet d'acquérir des fondamentaux primordiaux pour s'insérer dans le monde du travail.

Malgré son importance, un frein restreint l'ardeur des motivés : son coût. Prenant en considération ce fait, à Saint-Dié-des-Vosges, la Municipalité a choisi de prendre en charge l'intégralité des frais pour les jeunes Déodatien(ne)s et Déodatien(ne)s désirant se former. Une décision qui corrèle avec une nouveauté pour cette campagne naissante : la possibilité de s'inscrire dès l'âge de 16 ans le premier jour de la session de formation.

Ces choix, nous les assumons en toute responsabilité. Parce qu'avant tout, vous, notre jeunesse, le méritez amplement.

Bruno Toussaint

Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Vice-Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

LE BAFA C'EST QUOI ?

Le BAFA, ou Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, est un diplôme permettant d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs.

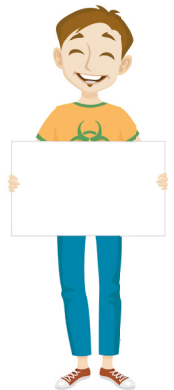
La formation se déroule en trois étapes :

- un premier stage théorique de formation générale (8 jours)
- un stage pratique (14 jours)
- un second stage théorique d'une durée minimum de 6 jours

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation proposée par la ville de Saint-Dié-des-Vosges s'adresse à tous les déodatien(ne)s de 16 à 20 ans.

Le nombre de places étant limité, les candidats seront invités à un entretien pour faire part de leur intérêt, et seront sélectionnés en fonction de leur motivation et de leur projet personnel.



COMMENT POSTULER ?

Les dossiers sont à retirer à l'accueil de la mairie mais aussi sur le site web (www.saint-die.eu) auquel vous joindrez les documents suivants : lettre de motivation, copie d'une pièce d'identité, justificatif de domicile, photocopie de la carte ZAP...

QUE DOIT CONTENIR LA LETTRE DE MOTIVATION ?

Doivent y figurer :

- une courte présentation de votre parcours personnel et de vous-même (centres d'intérêt, expériences...)
- les raisons qui vous amènent à postuler à la formation du BAFA
- votre projet scolaire ou professionnel et le lien qu'il pourrait avoir avec cette formation

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation BAFA **débutera le samedi 24 août 2024** avec un stage théorique de 8 jours, et continuera toute l'année avec des stages pratiques (minimum 14 jours) assurés pendant les accueils de loisirs municipaux et/ou lors des mercredis récréatifs.

Cette formation se **clôturera fin août 2025** avec le stage d'approfondissement de 6 jours minimum.

Les **3 étapes sont obligatoires**, pour ensuite être validé définitivement par *le jury de la Direction Départementale de l'éducation nationale et de la jeunesse*.

BAFA À 0 €

Demande ta carte ZAP ! RDV sur zap88.vosges.fr

S'associant avec le Conseil Départemental des Vosges et la Caisse d'allocations familiales, la ville de Saint-Dié-des-Vosges propose un financement avantageux et responsabilisant pour les jeunes.



DURÉE DE LA FORMATION

Le BAFA se compose de 3 étapes qui sont à effectuer dans l'ordre et sur une durée de 30 mois maximum.

MODALITÉS

Nombre des places disponibles : **10 places**

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 19 avril 2024**





Ville de
Saint-Dié-des-Vosges



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Ville de Saint-Dié-des-Vosges
Direction de la Jeunesse et des Sports
Tél. : 03 29 52 66 50 - www.saint-die.eu

Vos données sont collectées dans le cadre de la gestion du BAFa gérée par le service Jeunesse et sports de la ville de Saint Dié des Vosges. Elles sont destinées aux services habilités de la ville et de l'agglomération de Saint Dié et au trésor public. Elles sont conservées jusqu'à 5 ans et en application des obligations comptables. La base légale est La mission d'intérêt public. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant le délégué à la protection des données : dpo@ca-saintdie.fr Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr